

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 19 (1911) |
| Heft: | 7 |
| Rubrik: | Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge à Fribourg |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

| Sommaire | Page |
|--|------|
| Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge à Fribourg | 73 |
| Extraits du rapport annuel de la Direction | 76 |
| La Colonie de travail à Leysin | 79 |
| Le prix Nobel de Henri Dunant | 82 |
| Nouvelles de l'activité des sociétés: Samaritains biennois; Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel; Société militaire sanitaire suisse: le Comité central aux sections | 83 |

Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge à Fribourg

C'est au 18 juin que l'assemblée annuelle des délégués avait été fixée; et c'est la jeune section de Fribourg qui s'était déclarée prête à recevoir dans ses murs, aux bords de la « libre Sarine », les représentants de la Croix-Rouge suisse. Elle s'est acquittée de sa tâche difficile, très simplement et très bien.

Le samedi 17 au soir, le programme prévoyait une réunion familiale aux Charmettes, et pendant qu'un orchestre et un chœur d'hommes alternent leurs productions musicales, les tables se garnissent de tous ceux auxquels les occupations journalières avaient permis de se rencontrer à Fribourg la veille de l'assemblée. Les groupes se forment, fraternisent; on se salue, on se retrouve; partout ce sont des mains tendues, des mains amies que l'on ne serre guère qu'une fois par an, à l'occasion de la réunion actuelle.

Le dimanche matin, avant 9 heures, la salle du Grand Conseil se trouve trop petite pour contenir les nombreux assistants. Après la vérification des pouvoirs, le président ouvre la séance et annonce que 35 sections de la Croix-Rouge suisse sont représentées par 81 délégués, et que 24 membres corporatifs ont envoyé des représentants; il y a donc 105 délégués présents. Le colonel Iselin remercie la société pour l'honneur qui lui a été fait en 1910, de l'appeler à la présidence, puis il retrace en quelques mots émus l'histoire des pionniers de la Croix-Rouge, décédés pendant l'année écoulée. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de Henri Dunant, de Gustave Moynier et du colonel Murset.

Le président annonce que M. le pasteur Wernly, le fidèle collaborateur de la Direction centrale a adressé sa démission

pour des raisons d'âge et de santé; il exprime ses regrets de ce que M. le Dr Sahli, peu bien ces temps-ci, n'ait pu assister à la réunion, et il lui adresse sa reconnaissance pour son travail utile et constant. Enfin il est heureux de saluer la présence du représentant de l'Etat-major général, M. le colonel Chavannes, ainsi que du nouveau médecin en chef de l'armée, M. le lieut.-colonel Hauser.

Le rapport annuel, publié, est adopté sans opposition.

M. G. Muller, caissier central, rapporte sur la question de l'emprunt à lots de la Croix-Rouge suisse. Il retrace les différentes phases par lesquelles a passé cet emprunt. Voté par l'assemblée réunie à Coire en 1907, il a eu bien des vicissitudes. En 1909, le Conseil fédéral proposait aux Chambres d'accepter la garantie de son amortissement; il y eut de l'opposition, et la Croix-Rouge préféra se passer de l'appui de la Confédération, et chercha à réaliser son emprunt auprès d'un syndicat de banques suisses. Mais les banques ne souscrivirent pas la totalité des trois millions nécessaires, et quoique la Croix-Rouge suisse se soit encore inscrite elle-même pour fr. 500,000, elles n'obtinrent, en automne 1910, qu'une souscription de fr. 2,730,000; il en manquait donc 270,000! C'était l'échec définitif d'une œuvre à laquelle la Direction avait voué tous ses soins et sur laquelle elle comptait pour se mettre à la hauteur de sa tâche.

Le trésorier général prie l'assemblée de prendre acte de cet échec.

Mais la Direction a décidé de s'adresser d'une autre manière à la Confédération, pour obtenir les sommes qui lui sont nécessaires: elle propose aux délégués de donner leur approbation à une demande de un million de francs au Conseil fédéral. Cette demande se justifie d'autant plus que la Confédération a le plus grand intérêt

à l'existence d'une Croix-Rouge nationale suffisamment préparée pour le temps de guerre, spécialement au moment où la nouvelle organisation militaire suisse remet aux secours volontaires de notre pays une grande partie du transport, de l'hospitalisation et du soignage des malades et des blessés.

Nous ne pouvons assumer cette responsabilité qu'au cas où nous posséderions le matériel indispensable et l'argent nécessaire à la formation du personnel.

Afin d'orienter exactement les délégués sur la portée de la requête proposée par la Direction, le trésorier général donne lecture d'un projet de mémoire qui sera adressé au Conseil fédéral. Après l'exposé des motifs, ce mémoire fait ressortir que, pour parer aux éventualités les plus urgentes, la Croix-Rouge devrait posséder 24 colonnes de transports de 60 hommes chacune. Toute colonne comprenant deux fourgons, une cuisine roulante, deux chars à ponts et les attelages nécessaires, c'est une dépense globale d'environ fr. 586,000.

Ceci pour les transports. Quant à l'hospitalisation des malades et blessés du Service de Santé des Etapes et du Service territorial, notre société devrait avoir à sa disposition des baraques démontables pour 600 lits, ainsi que le matériel hospitalier nécessaire pour un nombre égal de malades et blessés. Cela représente une dépense estimée à fr. 372,000.

C'est donc un capital d'environ 958,000 francs qui nous est nécessaire. A ce capital viennent s'ajouter les sommes annuelles destinées à l'instruction du personnel (environ fr. 30,000) et aux frais de magasinage et d'entretien (fr. 10,000). Ainsi c'est une dépense de fr. 40,000 par an que la Croix-Rouge devrait prévoir encore!

La demande d'un million est donc loin d'être exagérée.

Le mémoire se termine comme suit : « Le Conseil fédéral est prié de bien vouloir recommander aux Chambres la proposition d'ouvrir à la Croix-Rouge suisse un crédit d'un million de francs, destiné à l'achat du matériel nécessaire aux colonnes de transport auxiliaires, et à l'hospitalisation des malades et blessés. Une partie de cette somme servira à couvrir les frais généraux annuels que ces achats entraîneront. Cette subvention ne porte pas préjudice à l'allocation annuelle de la Confédération aux œuvres de la Croix-Rouge suisse. »

Après cet exposé et cette lecture, le président ouvre une discussion sur cette importante proposition de la Direction. A une demande faite au sujet de la justification financière de l'Ecole de gardes-malades du Lindenhof, la Direction répond que rien de la somme demandée à la Confédération n'est destiné à cette fondation de la Croix-Rouge. Le Lindenhof, qui reçoit une allocation de fr. 6000 de la société, est encore bénéficiaire d'une avance de fr. 80,000 que la Croix-Rouge lui a faite il y a peu d'années. Il appartiendra à une assemblée des délégués ultérieure de régler définitivement cette situation.

Les propositions de la Direction n'ayant rencontré aucune opposition sont adoptées par l'assemblée, et la Direction adressera en temps opportun le mémoire au Conseil fédéral.

Le Dr C. de Marval présente ensuite un rapport sur les nouvelles ressources annuelles que la Croix-Rouge doit chercher à se créer. Ce travail sera publié dans la « Croix-Rouge suisse », car il peut intéresser les sections, et, à côté des moyens préconisés par le rapporteur, il est à souhaiter que d'autres idées se fassent jour.

A la discussion, M. le pasteur Irlet, délégué de Soleure, propose d'étudier aussi la question d'une collecte d'église, faite un

dimanche à l'issue des cultes, dans tous les temples de Suisse, et qui rapporterait sans doute un joli denier à notre société.

On passe à la discussion du budget de 1912 qui est adopté sans opposition, avec fr. 87,850 aux recettes, et fr. 97,575 aux dépenses.

L'assemblée nomme ensuite les membres de la Direction. Tous sont confirmés dans leur mandat pour une nouvelle période de trois ans; M. le Dr v. Schulthess-Schindler, de Zurich, est appelé à remplacer M. le pasteur Wernly, démissionnaire.

Le président donne alors la parole au médecin en chef de l'armée, qui, dans un exposé très concis et très clair, démontre de quelle façon doit être compris le Service de Santé dans une armée moderne.

Il insiste sur le fait que les Secours volontaires n'auront pas à intervenir sur les champs de bataille, mais seulement à l'arrière de l'armée où ils coopèrent au transport, à l'évacuation et à l'hospitalisation des malades et des blessés. Si les formations spéciales de la Croix-Rouge n'ont pas à intervenir dans la première ni dans la seconde ligne de secours, elles trouveront d'autant plus de travail dans la troisième. Il est donc du devoir de la Croix-Rouge de les tenir prêtes, de les organiser, de les instruire, de les munir du matériel nécessaire. C'est le cas en particulier des Colonnes de transport auxiliaires qui sont prévues au nombre de 24 en Suisse. C'est le cas aussi du personnel de gardes-malades composé de sœurs et d'infirmiers. Ce personnel qui fonctionnera dans les hôpitaux du territoire, doit être formé par la Croix-Rouge, et tenu à la disposition de l'armée.

En temps de paix, la Croix-Rouge doit travailler à éclairer la population sur les buts qu'elle poursuit, organiser des cours de samaritains, créer des dispensaires d'objets sanitaires, contribuer à l'amélio-

ration de l'hygiène, coopérer à la lutte contre les épidémies, contre la tuberculose, par exemple. En cas de catastrophes conséquentes, il faudrait que l'on puisse s'adresser en premier lieu à la Croix-Rouge, et nos autorités fédérales devraient pouvoir compter sur son intervention rapide et sûre.

Le médecin en chef termine son intéressante et substantielle conférence par le vœu que la Croix-Rouge forme effectivement — dans notre pays — le lien entre la population et notre armée.

Il nous est agréable de reconnaître combien notre nouveau médecin en chef suit avec sollicitude les travaux et les aspirations de notre Croix-Rouge nationale, et combien il a su intéresser les délégués de toutes les parties de la Suisse par son très intéressant exposé.

Après avoir accepté l'offre de la section de la Haute-Argovie de réunir la prochaine assemblée générale à Langenthal, le président lève la séance à midi.

Peu après, tous les délégués, leurs invités et leurs amis — au nombre de 142 —

se retrouvaient dans la vaste salle de l'Hôtel du Faucon, où Madame Weber leur servit un banquet dont le menu réunit tous les suffrages.

Le président, M. Iselin, sut trouver les mots qu'il fallait pour saluer d'une façon charmante les dames de la Croix-Rouge, et les représentants de l'Etat et de la Ville présents au banquet, pour remercier la section fribourgeoise de nous avoir si bien reçus, et pour élever nos cœurs en un « Hoch » ! vibrant à la patrie. Le président de la Croix-Rouge de Fribourg, M. le D^r de Buman, lui répondit de la manière la plus gracieuse, soulignant l'honneur que la Croix-Rouge suisse avait fait à sa ville en acceptant de venir siéger sur les rives de la Sarine. C'est un encouragement pour la jeune section qui a été heureuse de recevoir ses aînées.

Une course au pittoresque barrage de la Maigrauge termina cette belle journée dont tous les participants garderont le meilleur souvenir et une chaude reconnaissance au comité de la Croix-Rouge fribourgeoise.

Extraits du rapport annuel de la Direction (Exercice 1910)

Quatre **nouvelles sections** ont été reçues pendant l'année 1910: *Hinter-Thurgau, Moutier, Soleure et Porrentruy* (section ajoulotte de la Croix-Rouge).

Secrétariat général. M. le major Stettler ayant été appelé aux fonctions de gérant des « Rot-Kreuz-Anstalten für Krankenpflege », la Direction l'a remplacé par M. *Edouard Michel* comme comptable de la Croix-Rouge et caissier du secrétariat général. M. Michel est entré en fonctions le 15 novembre 1910.

Nombre des membres. Le nombre des sections a passé de 47 à 51, par suite de l'affiliation des nouvelles sections de Thurgovie, Moutier, Soleure et Porrentruy.

Les *autorités cantonales* qui versent une subvention annuelle à notre société sont au nombre de 20.

Les *communes* inscrites comme *membres corporatifs* sont actuellement au nombre de 539, soit deux de plus qu'en 1909. Les subventions qu'elles allouent à notre société ascendent à fr. 7702.